

MASTER 1ère année Mention Sciences de la Vigne et du Vin Parcours VIGNE, VIN, TERROIR

REFERENCE : 28ID402K

Formation continue intégrée

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2022/2023

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>IUVV</p> <p>Responsable pédagogique Sophie TROUVELOT Maître de Conférences Tél : 03 80 39 91 41 sophie.trouvelot@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistant(e) de formation Anne-Marie FLACK / Tél : 03 80 39 91 41</p> <p>Ingénieur de formation Sandrine CARNIO / Tél : 06 68 86 08 43</p> <p>Adresse de contact vigne-vin.sefca@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Cette formation professionnalisante, pluridisciplinaire et de haut niveau, vise à répondre à la demande croissante de cadres et de spécialistes viti-vinicoles, à l'échelon national et international.

Cette formation est basée sur trois objectifs pédagogiques :

- offrir aux étudiants des compétences scientifiques solides leur permettant d'appréhender les problèmes auxquels ils pourront être confrontés et de s'adapter aux évolutions du secteur.
- garantir aux étudiants un contact privilégié avec le monde professionnel et les préparer à leur future insertion.
- permettre aux étudiants de se spécialiser par le choix d'un module optionnel, commun à un autre diplôme (DNO ou autres M1 de l'Université de Bourgogne).

PUBLIC

- Salarié en reconversion professionnelle dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnel ou d'un plan de formation.
- Demandeur d'emploi inscrits à Pôle emploi en reconversion professionnelle.
- Les candidats viennent préférentiellement d'une formation Vigne et vin, Biologie, Biochimie, Chimie ou Agro-Alimentaire. De solides compétences en chimie et en biologie sont nécessaires.

PRE-REQUIS

- Pour être inscrits dans la formation de Master VVT les étudiants doivent justifier :
 - soit d'une licence dans les domaines des sciences biologiques, chimiques, biochimiques, agronomiques ou de tout autre diplôme sanctionnant un niveau d'études supérieures équivalent à 180 crédits dans les mêmes domaines ;
 - soit d'une des validations prévues aux articles L. 335-5, L. 335-6, L.613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du code de l'éducation et des textes pris pour application
- Les candidats étrangers doivent justifier de diplômes équivalents aux précédents et avoir acquis un niveau

minimum de connaissance de la langue française (Diplôme Supérieur d'Etudes Françaises ou équivalent).

- En l'absence de diplômes pré-requis, possibilité de Validation d'Acquis Professionnels (VAP)

FORMATEURS

- Enseignants-chercheurs de l'IUVV
- Enseignants chercheurs de l'UFR SVTE
- Enseignants-chercheurs venant d'autres universités
- Intervenants professionnels de la filière viti-vinicole.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 500h (dont 20h d'examens)
- Lieu de la formation : Institut de la Vigne et du Vin – Jules Guyot
- Un stage de quatre semaines est prévu en mai

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Visites d'exploitation viticoles et de structures professionnelles de la filière.
- Travaux dirigés en dégustation.
- Travaux pratiques de dégustation, d'analyse de laboratoire et d'observations sur le terrain.

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle de dégustation
- Laboratoire d'analyses
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Bibliothèque de travail thématique
- Exploitation viticole de l'Université

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

- Les candidatures ont lieu sur la plateforme e-candidat à des dates bien précises mises à jour chaque année sur le site de l'IUVV.
- Les étudiants étrangers non titulaires de diplômes obtenus en France doivent IMPÉRATIVEMENT postuler par l'intermédiaire du site Relations Internationales à l'adresse suivante : www.u-bourgogne.fr/-Etudiants-internationaux-.html

Tout dossier envoyé directement à notre Secrétariat sera rejeté.

- Si besoin est, un dossier de demande de Validation des Acquis Professionnels est constitué pour être examiné par la Commission ad hoc (demander ce dossier auprès du SEFCA).

Après acceptation pédagogique, l'Inscription administrative se fera auprès du SEFCA

Remarque : la démarche de Projet de transition professionnelle doit être engagée par anticipation, au moins 4 à 6 mois avant le début de la formation.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

- Épreuves écrites, pratiques et orales se déroulant en janvier et en juin selon les UE.
- L'année est validée si l'ensemble des UE sont validées avec une note égale ou supérieure à 10.
- Une session de rattrapage est organisée fin juin.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Compétences acquises à l'issue de la première année :

- comprendre l'influence du climat et de la géologie dans l'expression du terroir.
- de comprendre le fonctionnement physiologique de la vigne (statut hydrique, nutrition carbonée et minérale, métabolisme et défense).
- analyser les propriétés agronomiques d'un sol en lien avec l'implantation du vignoble.
- appliquer les méthodologies de zonage.
- appréhender les processus fermentaires appliqués aux technologies des vinifications.
- maîtriser certains outils informatiques (ex : SIG).
- utiliser certains appareils couramment employés en expérimentation au vignoble.

Débouchés :

- intégration en M2 Vigne-Vin-Terroir
- Intégration dans un autre M2 à spécialisation viti-vinicole ou environnementale
- Candidature en DNO

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://iuvv.u-bourgogne.fr/formation-initiale/master/formation/10.html>

Plus d'infos sur <http://sefca.u-bourgogne.fr>